



20 juillet 2023

(23-4953)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

IRLANDE: RÈGLEMENT DE 2022 (S.I. N° 375 DE 2022) (MODIFICATION) DES COMMUNAUTÉS
EUROPÉENNES (DROIT DE SUITE DE L'ARTISTE)

Membre présentant la notification	IRLANDE
--	---------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 2022 (S.I. n° 375 de 2022) (Modification) des Communautés européennes (Droit de suite de l'artiste)
Objet	Droit d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_11052_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/IRL/44
Brève description du texte juridique notifié	
<p>Le droit de suite de l'artiste permet aux créateurs d'œuvres d'art visuel et plastique originales, grâce à un système de redevances, de bénéficier des reventes de ces œuvres lorsqu'elles sont vendues sur le marché professionnel de l'art. Le règlement modifie le Règlement de 2006 (S.I. n° 312 de 2006) des Communautés européennes (Droit de suite de l'artiste) et soutiendra mieux les créateurs d'œuvres d'art visuel et plastique originales dans la revendication de leur droit de suite après la revente d'œuvres sur le marché professionnel de l'art.</p>	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	21 juillet 2022
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	8 mai 2023
Autres renseignements	Le règlement donne effet à la Directive 2001/84/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2001. Voir IP/N/1/EU/C/6 (<i>Directive 2001/84/CE</i>)
Organisme ou autorité responsable	<i>Intellectual Property Unit</i> (Unité de la propriété intellectuelle) <i>Department of Enterprise, Trade and Employment</i> (Département des entreprises, du commerce et de l'emploi) trademarks@enterprise.gov.ie

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.